

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JUIN 2009**

Présidence de M. Philippe HOUILLON, Maire.

MEMBRES PRESENTS :

M. Philippe HOUILLON – M. Gérard SEIMBILLE – Mme Annick DUPAQUIER – M. Pascal BOURDOU
Mme Anne FROMENTEIL – M. Yannick BETHERMAT - Mme Christiane FRANCHETTE –
M. Patrick MORCELLO – M. Paul STEIN – Mme Dominique TOURNAIRE - M. Marc FARGE –
Mme Monique LEFEBVRE – M. Emmanuel SIOU – Mme Marie-Christine MOIRET-VAUDON -
Mme Armelle LEGRAND-ROBERT - Mme Véronique LAVERT - M. Abbas BENDALI –
Mme Céline KALNIN – M. Pierre DA SILVA - Mme Souad FERRAH – M. Mehdi HADJAB -
M. Patrick MADELIN – M. Didier PEYRAT - Mme Corinne BRAMI – M. Christian MONGONDRY -
Mme Bénédicte ARIES – M. Quentin DUVIVIER.

Mme Stéphanie VON EUW est arrivée à 22 h 30 et a donné pouvoir à M. Gérard SEIMBILLE.
Mme Hélène BRUN est arrivée à 20 h 55 et a donné pouvoir à Mme Christiane FRANCHETTE.
Mme Delphine LAGRENÉ est arrivée à 21 h 35.

MEMBRE ABSENT EXCUSE

Mme Delphine LAGRENÉ (arrivée à 21 h 35).

MEMBRES ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : (en vertu de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales)

M. Emmanuel PEZET a donné pouvoir à Mme Armelle LEGRAND-ROBERT.
M. Raoul NKAMWA NJINKE a donné pouvoir à Mme Annick DUPAQUIER.
M. Luis PINTO a donné pouvoir à Mme Souad FERRAH.
Mme Virginie GRGURIC a donné pouvoir à M. Paul STEIN.
M. Benoît DUMONTET a donné pouvoir à M. Quentin DUVIVIER.

DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

M. Marc FARGE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 7 MAI 2009 ET DU 26 MAI 2009

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

APPROUVE les procès-verbaux des conseils municipaux du 7 mai 2009 et du 26 mai 2009.

Suspension de séance à 20 h 55

PRESENTATION DU CONSEIL COMMUNAL DES JEUNES

Reprise de la séance à 21 h 10.

Les dossiers ci-après ont été soumis au préalable à l'avis des commissions municipales.

DOSSIERS SANS DEBAT (Art. 10 du règlement intérieur)

MANAGER DE VILLE – DEMANDE DE SUBVENTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

AUTORISE le maire à solliciter l'Etat au titre du FISAC pour la troisième année de fonctionnement du manager de ville.

PRESTATION D'ASSISTANCE À L'ORGANISATION ET À LA GESTION D'UNE MANIFESTATION LOCALE : LA FOIRE SAINT-MARTIN – AVENANT N° 1

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- 1- APPROUVE** l'avenant n° 1 au marché relatif à la prestation d'assistance à l'organisation et la gestion d'une manifestation locale : La Foire Saint Martin pour un montant en plus value de 3 000.00 € H.T soit 3 588.00 € T.T.C.
- 2- FIXE** le nouveau montant du marché, pour 2009, à 32 500.00 € H.T. soit 38 870.00 € T.T.C.
- 3- AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n° 1.

MARCHÉ D'ASSURANCES – LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT POUR LES LOTS 1-2-3-4 – AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHÉS ET LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE ADAPTÉE POUR LE LOT 5

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- 1-** Lance une procédure d'appel d'offres ouvert pour les prestations d'assurances afférentes aux lots n° 1, 2, 3 et 4.
- 2-** Lance une procédure adaptée pour la passation d'un marché public pour les prestations d'assurances afférentes au lot n° 5.

3- Autorise le maire à signer les marchés pour les lots n° 1, 2, 3 et 4.

PRESTATION D'IMPRESSION – LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT – AUTORISATION DE SIGNATURE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

1- **DECIDE** de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour la passation d'un marché public pour les prestations d'impression

2- **AUTORISE** le maire à signer les marchés.

ACHAT ET LIVRAISON DE FOURNITURES ET D'ACCESSOIRES DE BUREAU – LOTS N° 1 ET 2 – LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT – AUTORISATION DE SIGNATURE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

1- **DECIDE** de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour la passation d'un marché public relatif à l'achat et la livraison de fournitures et d'accessoires de bureau.

2- **AUTORISE** le maire à signer les marchés.

COLLECTE ET TRANSPORT DES ORDURES MÉNAGÈRES – LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT – AUTORISATION DE SIGNATURE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

1- **DECIDE** de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour la collecte et le transport des ordures ménagères.

2- **AUTORISE** le maire à signer les marchés.

TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN GYMNASSE ET AMÉNAGEMENT DE DEUX TERRAINS DE SPORT SUR LE SITE DES LOUVRAIS – LOT 6 : CLOISONS-DOUBLAGE PLATRIERIE – AUTORISATION DE SIGNATURE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

1- **AUTORISE** le Maire à signer le marché négocié pour les travaux de construction d'un gymnase et l'aménagement de deux terrains de sport sur le site des Louvrais - lot 6 – Cloisons – Doublage – Platrierie avec la société SAINT DENIS CONSTRUCTION pour un montant de 23 892.06 € H.T soit 28 574.90 € T.T.C.

2- **INDIQUE** que les dépenses afférentes à ce marché sont inscrites au budget.

RÉHABILITATION DES ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX – FONDS DE CONCOURS 2009 - COMPLÉMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- 1- **AUTORISE** le Maire à solliciter les subventions auprès de la Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise au titre du fonds de concours 2009, pour un montant de 292 034,04 €,
- 2- **AUTORISE** le Maire à solliciter une dérogation pour commencement anticipé des travaux avant la décision d'octroi desdites subventions.
- 3- **AUTORISE** le Maire à signer les conventions afférentes.

DEMANDE DE SUBVENTION À LA DRAC POUR LE LABEL « VILLE D'ART ET D'HISTOIRE »

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- 1- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention pour 2009 d'un montant de 23 600 euros auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) dans le cadre du label « Ville d'Art et d'Histoire »,
- 2- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à cette demande,

RÉHABILITATION DES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL POUR ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS : DEMANDE DE SUBVENTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- 1- **AUTORISE** le Maire à solliciter les subventions auprès du Conseil Général du Val d'Oise au titre du programme « SOLIDARITE – Familles et enfants » pour un montant de 39 755,71 €, et de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise pour un montant de 17 941,22 €, pour la réhabilitation des établissements d'accueil pour enfants de moins de 6 ans,
- 2- **AUTORISE** le Maire à solliciter une dérogation pour commencement anticipé des travaux avant la décision d'octroi desdites subventions,
- 3- **AUTORISE** le Maire à signer les conventions afférentes.

DOSSIERS AVEC DEBAT (Art. 10 du règlement intérieur)

TRAVAUX DE REQUALIFICATION DES ESPACES COLLECTIFS DE L'ENTRÉE DES HAUTS DE MARCOUVILLE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DE PROJETS ETAT - RÉGION

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- 1- **APPROUVE** le projet d'investissement pour la réalisation des travaux de requalification des espaces publics des Hauts de Marcouville et le plan de financement correspondant,
- 2- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention de l'Etat au titre du contrat de projets Etat-Région susvisé.

ACQUISITION DE LIVRES ET AUTRES SUPPORTS DE LECTURE – LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT – AUTORISATION DE SIGNATURE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- 1- **DECIDE** de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour l'acquisition de livres et de documents sonores.
- 2- **AUTORISE** le maire à signer les marchés.

FOURNITURE ET LIVRAISON DE VÉGÉTAUX – LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT – AUTORISATION DE SIGNATURE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- 1- **DECIDE** de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour la passation d'un marché public concernant la fourniture et la livraison de végétaux.
- 2- **AUTOISE** le maire à signer les marchés.

LOCATION ET MAINTENANCE DES CONTENEURS POUR LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES DÉCHETS VERTS – LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT – AUTORISATION DE SIGNATURE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- 1- **DECIDE** de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour la location et maintenance des conteneurs pour la collecte des ordures ménagères et des déchets verts.
- 2- **AUTORISE** le maire à signer les marchés.

ENQUETE PUBLIQUE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – DEMANDE D'AUTORISATION D'EXTENSION ET DE MODIFICATION DES INSTALLATIONS DE STOCKAGE DE LA SOCIÉTÉ MGF LOGISTIQUE DE SAINT-OUEN L'AUMÔNE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE : (29 voix pour, 6 abstentions : Patrick MADELIN - Didier PEYRAT – Corinne BRAMI – Christian MONGONDRY – Bénédicte ARIES – Delphine LAGRENÉ)

DECIDE d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation de la société MGF Logistique d'étendre et de modifier les installations exploitées au sein des entrepôts implantés sur le territoire de la commune de Saint-Ouen-l'Aumône.

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION « COMMUNICATION – ÉVÈNEMENTIEL – CULTURE – VALORISATION DU PATRIMOINE »

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

PROCEDE à l'élection de Monsieur Quentin DUVIVIER pour remplacer Monsieur Benoît DUMONTET au sein de la commission "communication – événementiel – culture – valorisation du patrimoine".

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION « VIE ÉDUCATIVE – SPORT – JEUNESSE - ENFANCE »

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

PROCEDE à l'élection de Monsieur Quentin DUVIVIER pour remplacer Monsieur Benoît DUMONTET au sein de la commission "vie éducative – sport – jeunesse – enfance".

Monsieur le Maire quitte la salle à 22 h 35 afin de procéder au vote du compte administratif.

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2008 – BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE : (28 voix pour, 6 abstentions : Patrick MADELIN - Didier PEYRAT – Corinne BRAMI – Christian MONGONDRY – Bénédicte ARIES – Delphine LAGRENÉ)

1- ADOPTE le compte administratif du budget principal de l'exercice 2008 arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES			
Prévisions budgétaires	23 487 498,07	40 310 999,59	63 798 497,66
Recettes nettes	14 112 437,71	39 330 252,89	53 442 690,60
DEPENSES			
Autorisations budgétaires	23 487 498,07	40 310 999,59	63 798 497,66
Dépenses nettes	9 529 763,50	35 896 416,16	45 426 179,66
RESULTAT HORS RAR			
Excédent	4 582 674,21	3 433 836,73	8 016 510,94
Déficit			
RESTES A REALISER (RAR)			
Dépenses	5 281 524,70		5 281 524,70
Recettes	4 389 106,79		4 389 106,79
Solde	- 892 417,91		- 892 417,91
RESULTAT AVEC RAR			
Excédent	3 690 256,30	3 433 836,73	7 124 093,03
Déficit			

2- ADOPTE le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2008 du budget principal dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif du budget principal pour le même exercice, à savoir :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2007	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2008	Résultat de clôture de l'exercice 2008
Investissement	- 5 797 495,20		4 582 674,21	- 1 214 820,99
Fonctionnement	4 972 958,42	4 226 419,09	3 433 836,73	4 180 376,06
Total	- 824 536,78	4 226 419,09	8 016 510,94	2 965 555,07

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2008 – PARCS DE STATIONNEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE : (28 voix pour, 6 abstentions : Patrick MADELIN - Didier PEYRAT – Corinne BRAMI – Christian MONGONDRY – Bénédicte ARIES – Delphine LAGRENÉ)

1- **ADOPTE** le compte administratif du budget annexe parcs de stationnement de l'exercice 2008 arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES			
Prévisions budgétaires	431 160,12	620 353,11	1 051 513,23
Recettes nettes	25 066,28	489 878,21	514 944,49
DEPENSES			
Autorisations budgétaires	431 160,12	620 353,11	1 051 513,23
Dépenses nettes	124 588,76	339 141,42	463 730,18
RESULTAT HORS RAR			
Excédent		150 736,79	51 214,31
Déficit	99 522,48		
RESTES A REALISER (RAR)			
Dépenses	241 422,86		241 422,86
Recettes			
Solde	- 241 422,86		- 241 422,86
RESULTAT AVEC RAR			
Excédent		150 736,79	
Déficit	340 945,34		190 208,55

2- **ADOPTE** le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2008 du budget annexe parcs de stationnement dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif du budget annexe parcs de stationnement pour le même exercice, à savoir :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2007	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2008	Résultat de clôture de l'exercice 2008
Investissement	- 4 080,86		- 99 522,48	- 103 603,34
Fonctionnement	- 109 748,55	0,00	150 736,79	40 988,24
Total	- 113 829,41	0,00	51 214,31	- 62 615,10

3- **DIT** que le résultat d'investissement à la clôture de l'exercice 2007 a été corrigé de – 1 776,74 € pour s'établir à – 4 080,86 € au lieu de – 2 304,12 afin de prendre en compte les écritures liées au changement de comptabilisation des Intérêts Courus Non Echus issu des modifications de l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable à compter du 1er janvier 2008.

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2008 – BUDGET ANNEXE FOIRE SAINT-MARTIN

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE : (28 voix pour, 6 abstentions : Patrick MADELIN - Didier PEYRAT – Corinne BRAMI – Christian MONGONDRY – Bénédicte ARIES – Delphine LAGRENÉ)

1- **ADOPTE** le compte administratif du budget annexe Foire Saint-Martin de l'exercice 2008 arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES			
Prévisions budgétaires	17 866,63	184 869,15	202 735,78
Recettes nettes	17 850,27	73 805,00	91 655,27
DEPENSES			
Autorisations budgétaires	17 866,63	184 869,15	202 735,78
Dépenses nettes	1 838,45	147 329,13	149 167,58
RESULTAT HORS RAR			
Excédent	16 011,82		
Déficit		73 524,13	57 512,31

2- **ADOPTÉ** le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2008 du budget annexe Foire Saint-Martin dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif du budget annexe Foire Saint-Martin pour le même exercice, à savoir :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2007	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2008	Résultat de clôture de l'exercice 2008
Investissement	15,64		16 011,82	16 027,46
Fonctionnement	14 041,45	0,00	- 73 524,13	- 59 482,68
Total	14 057,09	0,00	- 57 512,31	- 43 455,22

3 - **DECIDE** le report des résultats de clôture 2008 de section à section au budget 2009.

Retour de Monsieur le Maire.

AFFECTATION DU RESULTAT 2008 – BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE : (29 voix pour, 6 abstentions : Patrick MADELIN - Didier PEYRAT – Corinne BRAMI – Christian MONGONDRY – Bénédicte ARIES – Delphine LAGRENÉ)

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2008 par inscription de 3 414 590,42 € en recette d'investissement au compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés" du budget 2009 et de 765 785,64 € en recette de fonctionnement au compte 002 "résultat de fonctionnement reporté".

AFFECTATION DU RESULTAT 2008 – BUDGET ANNEXE PARCS DE STATIONNEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE : (29 voix pour, 6 abstentions : Patrick MADELIN - Didier PEYRAT – Corinne BRAMI – Christian MONGONDRY – Bénédicte ARIES – Delphine LAGRENÉ)

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2008 par inscription de la somme de 40 988,24 € en recette d'investissement au compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés" du budget 2009.

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2009 – BUDGET ANNEXE PARCS DE STATIONNEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE : (29 voix pour, 4 voix contre : Patrick MADELIN - Didier PEYRAT - Bénédicte ARIES - Delphine LAGRENÉ et 2 abstentions : Corinne BRAMI – Christian MONGONDRY)

ADOPTE le budget supplémentaire du budget annexe parcs de stationnement de l'exercice 2009 arrêté comme suit :

	CREDITS VOTES AVANT BS	PROPOSITIONS NOUVELLES BS	TOTAL
RECETTES			
Investissement	868 531,00	345 026,20	1 213 557,20
Fonctionnement	630 194,00	325 537,96	955 731,96
Total recettes	1 498 725,00	670 564,16	2 169 289,16
DEPENSES			
Investissement	868 531,00	345 026,20	1 213 557,20
Fonctionnement	630 194,00	325 537,96	955 731,96
Total dépenses	1 498 725,00	670 564,16	2 169 289,16

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2009 – BUDGET ANNEXE FOIRE SAINT-MARTIN

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE : (29 voix pour, 4 voix contre : Patrick MADELIN - Didier PEYRAT - Bénédicte ARIES - Delphine LAGRENÉ et 2 abstentions : Corinne BRAMI – Christian MONGONDRY)

ADOPTE le budget supplémentaire du budget annexe Foire Saint-Martin de l'exercice 2009 arrêté comme suit :

	CREDITS VOTES AVANT BS	PROPOSITIONS NOUVELLES BS	TOTAL
RECETTES			
Investissement	0,00	16 027,46	16 027,46
Fonctionnement	152 762,00	59 482,68	212 244,68
Total recettes	152 762,00	75 510,14	228 272,14
DEPENSES			
Investissement	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	152 762,00	59 482,68	212 244,68
Total dépenses	152 762,00	59 482,68	212 244,68

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2009 – BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE : (29 voix pour, 6 voix contre : Patrick MADELIN - Didier PEYRAT – Corinne BRAMI – Christian MONGONDRY – Bénédicte ARIES – Delphine LAGRENÉ)

ADOPTE le budget supplémentaire du budget principal de l'exercice 2009 arrêté comme suit :

	CREDITS VOTES AVANT BS	PROPOSITIONS NOUVELLES BS	TOTAL
RECETTES			
Investissement	12 969 487,82	6 998 345,69	19 967 833,51
Fonctionnement	37 928 275,56	847 572,64	38 775 848,20
Total recettes	50 897 763,38	7 845 918,33	58 743 681,71
DEPENSES			
Investissement	12 969 487,82	6 998 345,69	19 967 833,51
Fonctionnement	37 928 275,56	847 572,64	38 775 848,20
Total dépenses	50 897 763,38	7 845 918,33	58 743 681,71

PROPOSITIONS TARIFS 2009 POUR LA FOIRE SAINT-MARTIN

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE : (34 voix pour, 1 abstention : Delphine LAGRENÉ)

APPROUVE la tarification des chalets et de la brocante.

TRAVAUX DE RENOVATION DANS LES GROUPES SCOLAIRES : ETANCHEITE – COUVERTURE – ZINGUERIE – PROTOCOLE TRANSACTIONNEL – AUTORISATION DE SIGNATURE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

1- **APPROUVE** le protocole transactionnel à intervenir entre la commune de Pontoise et la société BECI BTP pour régler à la société la somme de 54 515,93 € T.T.C correspondant au montant des travaux réalisés.

2- **AUTORISE** le Maire à signer le protocole transactionnel.

3- **INDIQUE** que les dépenses afférentes au protocole transactionnel sont prévues au budget communal.

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES ABORDS DU PALAIS DE JUSTICE DE PONTOISE – TRAVAUX DE VOIRIE – PROTOCOLE TRANSACTIONNEL – AUTORISATION DE SIGNATURE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE : (34 voix pour, 1 abstention : Delphine LAGRENÉ)

1- **APPROUVE** le protocole transactionnel à intervenir entre la commune de Pontoise et la société COCHERY pour régler à la société la somme de 37 419,12 € T.T.C correspondant au montant des travaux supplémentaires réalisés.

2- **AUTORISE** le Maire à signer le protocole transactionnel.

3- **INDIQUE** que les dépenses afférentes au protocole transactionnel sont prévues au budget communal.

CONVENTION RELATIVE À L'ACCUEIL RÉCIPROQUE D'ENFANTS DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES DU 1ER DEGRÉ ET DANS LES ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

1- **APPROUVE** les termes de la convention relative à l'accueil réciproque d'enfants dans les écoles publiques du 1er degré et dans les équipements communaux.

2- **AUTORISE** le Maire à la signer.

« PASSE CULTURE » - CONVENTION DE PARTENARIAT

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

1- **APPROUVE** la convention triennale de partenariat relative au dispositif « Passe culture » entre la Ville, la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, l'Université de Cergy-Pontoise et les établissements d'enseignement supérieur membres de la Conférence des dirigeants des établissements d'enseignement supérieur de Cergy,

2- **AUTORISE** le Maire à la signer,

3- DECIDE la création, à cette occasion, d'un tarif préférentiel de 5 € pour tous les spectacles organisés par la Ville, complémentaire à la délibération générale des tarifs communaux, pour les étudiants de Cergy-Pontoise titulaires du « Passe Culture », à compter du 1er septembre 2009.

« RICOCHET SOLAIRE » - SUBVENTION SUR PROJET

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

1- ACCORDE une subvention sur projet de 3 000 € (trois mille euros) à l'association « *Le Ricochet Solaire* » pour continuer le projet d'organisation d'ateliers de pratiques artistiques en direction des écoles élémentaires de Pontoise.

2- DIT que les crédits sont inscrits au budget communal de l'année en cours.

MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE : (30 voix pour, 5 voix contre : Patrick MADELIN - Didier PEYRAT – Corinne BRAMI – Christian MONGONDRY – Bénédicte ARIES)

1- ADOPTE la convention de groupement de commandes à intervenir entre la CACP et les communes membres pour la réalisation d'une étude portant sur les actions à mener dans le cadre de la mise en accessibilité des voiries et des espaces publics sur l'ensemble du territoire

2- AUTORISE le Maire à signer la convention.

SOUTIEN AU PROJET DE L'ASSOCIATION DES DIX ARPENTS POUR L'ENTRAIDE (AXE) : CHANTIERS DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

1- APPROUVE le déroulement du deuxième volet du chantier de solidarité internationale,

2- APPROUVE le versement de la subvention à l'association des Dix Arpents pour l'Entraide (AXE) d'un montant de 1 500 € pour l'année 2009.

TARIFICATION DES SERVICES PUBLICS – LOCATION DE SALLES

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE : (29 voix pour, 5 voix contre : Patrick MADELIN - Didier PEYRAT – Corinne BRAMI – Christian MONGONDRY – Bénédicte ARIES, 1 abstention : Delphine LAGRENÉ)

ADOPTE la tarification de l'annexe 1 au tableau récapitulatif des tarifs des services publics 2009.

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS POUR LA MISE EN PLACE DES FÊTES DE QUARTIER 2009

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE : (32 voix pour, 1 abstention : Delphine LAGRENÉ, Hélène BRUN et Pierre DA SILVA ne prennent pas part au vote)

1- APPROUVE les projets de fête de quartier,

2- AUTORISE l'affectation des subventions aux associations suivantes :

- AQUAREL : 4 000 € soit 2 000 € pour la fête de quartier des Louvrais et 2 000 € pour la fête de quartier de Marcouville,
- Association Familiale des Cordeliers : 3 000 € pour la fête de quartier des Cordeliers,
- Association des Quartiers Sud de Pontoise : 1 700 € pour la fête de quartier des Larris.

SUBVENTION À LA SAUVEGARDE DU VAL-D'OISE POUR L'ACCUEIL CONSEIL ÉCOUTE ENFANTS-PARENTS (ACEPE)

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- 1- **APPROUVE** la convention,
- 2- **AUTORISE** le maire à la signer,
- 3- **AUTORISE** le versement d'une subvention d'un montant de 2 762,86 € à la Sauvegarde du Val d'Oise pour le service ACEPE.

SUBVENTION D'INVESTISSEMENT DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) DU VAL-D'OISE POUR L'ESPACE LARRIS-MARADAS

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- 1- **AUTORISE** le maire à signer la convention d'objectifs et de financement avec la CAF,
- 2- **INSCRIT** budgétairement la recette d'investissement d'un montant de 94 539 €.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : CLUB BOULISTE DES CORDELIERS, EQUI DÉVELOPPEMENT, APPUI LES VILLAGEOISES ET OBJECTIF RÉUSSITE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE : (34 voix pour, 1 abstention : Delphine LAGRENÉ)

- 1- **APPROUVE** la convention entre la Ville et l'association Objectif Réussite,
- 2- **AUTORISE** le Maire à la signer,
- 3- **APPROUVE** le versement des subventions aux associations : Club bouliste des cordeliers, Equi développement, Appui les villageoises, Objectif Réussite,
- 4- **AUTORISE** le Maire à inscrire au budget, dans le cadre du soutien de la ville de Pontoise aux associations et aux athlètes, les subventions suivantes :

Club de Bouliste des Cordeliers 250 €
Equi Développement 1 800 €
Appui les villageoises 1160 €
Association Objectif Réussite 1 141 €

CIVIQ 2 : BILAN DE L'ANNÉE 1 ET PROGRAMMATION DE L'ANNÉE 2

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- 1- **APPROUVE** le programme d'actions de l'année 2 du CIVIQ 2,
- 2- **S'ENGAGE** financièrement à la réalisation des actions municipales :
 - Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité - Cordeliers : 17 363 € (budget services des ressources humaines et jeunesse)
 - Actions fédératrices en faveur de la citoyenneté et de l'égalité des chances : 2 000 € (budget service politique de la ville)
 - Actions fédératrices en faveur du développement durable : 4 000 € (budget service animations locales)
 - Les espaces de justice à Pontoise : 2 590 € (budget service patrimoine)
 - Ateliers estime de soi (Cordeliers) : 2 604 € (budget service jeunesse)
 - Apprentissage de la mixité autour de la danse (APC Val d'Oise) : 7 690 € (budget service périscolaire)
- 3- **APPROUVE** l'affectation des subventions au titre du CIVIQ 2 aux associations suivantes :
 - AQUAREL : 12 484 € pour les actions « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité » pour le quartier des Louvrais, des Larris et de Marcouville, 1 800 € pour l'action « Pour une autonomie responsable et citoyenne des jeunes » (Marcouville), 5 200 € pour l'action « Au service de sa ville » (Louvrais), 2 000 € pour l'action « De l'ombre à la lumière » (Louvrais).
 - Groupe scolaire des Larris : 5 300 € pour l'action « Vivre aux Larris »
 - Groupe scolaire Ludovic Piette : 2 362 € pour l'action « Découvrir et comprendre pour agir ».
 - Réseau de Réussite Scolaire (OCCE 95 - Groupe scolaire Jules Verne) : 2 993 € pour l'action « Partenariat sur le Réseau de Réussite Scolaire du Parc aux Charrettes »
 - Sauvegarde 95 (ADSEA) : 3 939 € pour l'action « Actions éducatives »
 - APCE 95 : 5 076 € pour l'action « Accueil jeunes et parents »

SIGNATURE DE LA CONVENTION RÉGIONALE DE RENOUVELLEMENT URBAIN ET DE L'AVENANT N° 1

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- 1- **AUTORISE** le maire à signer la convention régionale de renouvellement urbain n° CR 28-07-166,
- 2- **AUTORISE** le maire à signer l'avenant n° 1 à cette convention.

EMPLOI D'ANIMATEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- 1- **FIXE** la rémunération de l'emploi d'animateur de l'architecture et du patrimoine par référence à l'échelle indiciaire d'attaché de conservation du patrimoine en fonction de l'expérience professionnelle du candidat.
- 2- **DIT** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget 2009 et suivants au chapitre 012 articles 641-645

CRÉATION D'UN EMPLOI D'APPRENTI AU SERVICE INFORMATIQUE ET TÉLÉPHONIE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- 1- **APPROUVE** la création d'un emploi d'apprenti, pour préparer un diplôme au moins de niveau IV
- 2- **AUTORISE** le maire à signer les conventions avec le centre de formation d'apprentissage afin de prendre en charge les coûts de formation
- 3- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2009 et suivants.

DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DU N° 119/2009 AU N° 196/2009

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est informé des décisions prises par le Maire, dans le cadre de la délégation de compétence au titre de l'article L.2122-22 :

DECISION N° 119/2009

Passation d'un avenant n° 2 au marché public relatif aux prestations de nettoyage des vitres de bâtiments communaux et des groupes scolaires, avec la société L'EFFICACE 2000.

DECISION N° 120/2009

Convention relative à l'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques de France Télécom sur la commune de Pontoise – places du Petit et Grand Martroy et du Souvenir, avec la société FRANCE TELECOM.
Dépense de 1 899,37 € TTC.

DECISION N° 121/2009

Contrat de prestation de service pour la coordination des animations lors de Médiéval d'Oise 2009, avec l'association POUR L'HISTOIRE VIVANTE.
Dépense de 4 500,00 € TTC.

DECISION N° 122/2009

Contrat de prestation d'un dispositif de premiers secours pour Médiéval d'Oise 2009, avec l'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE PROTECTION CIVILE DU VAL D'OISE.
Dépense de 180 € TTC.

DECISION N° 123/2009

Contrat de prestation de service pour la présentation du spectacle "camp de lutins" à l'occasion de Médiéval d'Oise 2009, avec l'association MARMITE.
Dépense de 1 666,00 € TTC.

DECISION N° 124/2009

Contrat de prestation de service pour la présentation du spectacle "Pépiloué et ses moutons d'Ouessant" à l'occasion de Médiéval d'Oise 2009, avec DOG TRAINER ANIMATION.
Dépense de 1 400 € TTC.

DECISION N° 125/2009

Contrat de prestation de service pour la reconstitution d'un campement à l'occasion de Médiéval d'Oise 2009, avec la COMPAGNIE DES ARMOISES.
Prestation assurée à titre gratuit.

DECISION N° 126/2009

Contrat de prestation de service pour la reconstitution et l'animation d'un camp de toiles du moyen-âge à l'occasion de Médiéval d'Oise 2009, avec l'association LE CERCLE DES 4 ARTHUR.
Dépense de 2 000 € TTC.

DECISION N° 127/2009

Contrat de prestation de service pour un spectacle de dressage d'ours et une exposition permanente d'animaux de la ferme à l'occasion de Médiéval d'Oise 2009, avec la SOCIETE MB SOLUTIONS.
Dépense de 3 750 € TTC.

DECISION N° 128/2009

Contrat de prestation de service pour la présentation d'un spectacle pyrotechnique à l'occasion du 14 juillet 2009, avec la société LES MAGICIENS DU FEU.
Dépense de 15 660,00 € TTC.

DECISION N° 129/2009

Contrat de prestation de service pour la présentation de quatre saynètes de passes d'armes à l'occasion de Médiéval d'Oise 2009, avec l'association LE CERCLE D'ESCRIME D'AULNAY.
Prestation assurée à titre gratuit.

DECISION N° 130/2009

Contrat de prestation de service pour une présentation de la médecine médiévale, diététique, pharmaceutique et chirurgique à l'occasion de Médiéval d'Oise 2009, avec ARS MEDICINAE.
Dépense de 800,00 € TTC.

DECISION N° 131/2009

Contrat de prestation de service pour une animation musicale à l'occasion de Médiéval d'Oise 2009, avec L'ARBRE DE SOVENANCE.
Dépense de 2 150,00 € TTC.

DECISION N° 132/2009

Convention d'utilisation de locaux au centre de loisirs avec Mme Laure DAGBA, pour la mise à disposition de la salle de restauration pour la célébration d'un événement familial.
Recette de 35 €.

DECISION N° 133/2009

Contrat de déclaration unique et simplifiée des cotisations sociales et contrat de travail pour l'embauche d'un régisseur son dans le cadre du concert de Nouvelle Vague et Minimoogli du 10 avril 2009, avec M. Olivier CHEVREUIL.
Dépense de 1 300 € TTC.

DECISION N° 134/2009

Contrat de déclaration unique et simplifiée des cotisations sociales et contrat de travail pour l'embauche d'un artiste musicien dans le cadre de la seconde partie du concert de Nouvelle Vague du 10 avril 2009, avec M. Camille BALLON.
Dépense de 564,63 € TTC.

DECISION N° 135/2009

Contrat de déclaration unique et simplifiée des cotisations sociales et contrat de travail pour l'embauche d'un artiste musicien dans le cadre de la seconde partie du concert de Nouvelle Vague du 10 avril 2009, avec M. Frédéric MANGEON.
Dépense de 1 093,69 € TTC.

DECISION N° 136/2009

Contrat de déclaration unique et simplifiée des cotisations sociales et contrat de travail pour l'embauche d'un artiste musicien dans le cadre de la seconde partie du concert de Nouvelle Vague du 10 avril 2009, avec M. Hervé MESCHINET.

Dépense de 652,80 € TTC.

DECISION N° 137/2009

Contrat de déclaration unique et simplifiée des cotisations sociales et contrat de travail pour l'embauche d'un régisseur son dans le cadre du spectacle "quand trois poules s'en vont au champ" des 7 et 8 avril 2009, avec M. Olivier CHEVREUIL.

Dépense de 1 300 € TTC.

DECISION N° 138/2009

Convention pour la mise en place de trois représentations d'un spectacle interactif de percussions au centre de loisirs le 21 avril 2009, avec l'association musicale internationale (AMI).

Dépense de 600 € TTC.

DECISION N° 139/2009

Convention d'utilisation du préau couvert de l'école Ducher à l'association AQUAREL, pour l'organisation d'un tournoi de cartes magic.

Mise à disposition à titre gracieux.

DECISION N° 140/2009

Passation d'un marché public de maîtrise d'oeuvre pour le dévoiement des réseaux d'eau potable dans le cadre de la construction d'un parking souterrain, avec le Cabinet INTEGRALE ENVIRONNEMENT.

Montant des honoraires : 23 298,08 € TTC.

DECISION N° 141/2009

Contrat d'entretien "minimum" avec la société OLEOLIFT relatif à l'entretien des installations de l'ascenseur du parking Jean Jaurès à Pontoise.

Dépense de 3 086,09 € TTC.

DECISION N° 142/2009

Passation d'un marché public relatif à la location maintenance d'une machine à affranchir (lot n° 1) et d'une machine de mise sous plis (lot n° 2), avec la société NEOPOST.

Montant annuel de location-maintenance pour le lot n° 1 : 1 291,68 € TTC.

Montant annuel de location-maintenance pour le lot n° 2 : 3 227,50 € TTC.

DECISION N° 143/2009

Passation d'un marché public pour la reliure des registres d'état-civil, avec l'ATELIER DU PATRIMOINE.

Marché conclu au tarif de 5 485,69 € TTC.

DECISION N° 144/2009

Passation d'un marché public pour l'inhumation des indigents au cimetière communal de Pontoise, avec la société DES POMPES FUNEBRES COUSIN.

Marché conclu au tarif unitaire de 403,00 € TTC pour les adultes et les enfants.

DECISION N° 145/2009

Contrat relatif à la maintenance des portes industrielles manuelles et motorisées du centre technique municipal de Pontoise, avec la société KONE.

Dépense de 3 824,81 € TTC.

DECISION N° 146/2009

Passation d'un marché subséquent à l'accord-cadre relatif à la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé pour les travaux neufs de menuiserie et de couverture dans les bâtiments communaux et les groupes scolaires, avec la société OUEST COORDINATION.

Montant global forfaitaire du marché : 3 922,88 € TTC.

DECISION N° 147/2009

Passation d'un marché subséquent à l'accord-cadre relatif à la mission de contrôle technique pour les travaux neufs de menuiserie et de couverture dans les bâtiments communaux et les groupes scolaires avec la société BUREAU VERITAS.

Montant global forfaitaire du marché : 5 362,40 € TTC.

DECISION N° 148/2009

Passation d'un marché public pour une mission de relevé de géomètre – lot n° 1 : relevés et travaux pour le foncier, avec la société PICOT MERLINI.

Marché fractionné à bons de commande avec un montant minimum de 1 000 € HT/an et un montant maximum de 30 000 € HT/an.

DECISION N° 149/2009

Convention pour l'entretien des poteaux d'incendie avec la société Française de distribution d'eau (SFDE).

Rémunération annuelle forfaitaire fixée à 83,20 € HT par appareil de 100 mm de diamètre en service au 1er janvier de l'année de facturation.

DECISION N° 150/2009

Passation d'un marché public pour la fourniture de matériel de signalisation verticale, avec la société SES.

Marché fractionné à bons de commande avec un montant minimum de 7 500 € HT/an et un montant maximum de 40 000 € HT/an.

DECISION N° 151/2009

Passation d'un avenant n° 3 au marché public relatif à la location, maintenance, lavage et désinfection des conteneurs pour la collecte des ordures ménagères et des déchets verts, avec la société PLASTIC OMNIUM SYSTEMES URBAINS.

DECISION N° 152/2009

Passation d'un avenant n° 2 au marché public relatif à la collecte et transport des déchets ménagers, avec la société VEOLIA PROPRETE.

DECISION N° 153/2009

Passation d'un avenant n° 2 au marché public concernant la maîtrise d'oeuvre pour les travaux de reprise de concessions perpétuelles en état d'abandon dans le cimetière de Pontoise, avec la société ART PAÏS.

Nouveau montant du marché : 13 850,00 € HT.

DECISION N° 154/2009

Passation d'un marché public pour l'étude de maîtrise d'oeuvre relative aux travaux de mise en sécurité des sous-sols de Pontoise, avec la société SEMOFL.

Montant global forfaitaire du marché : 2 995,98 € TTC.

DECISION N° 155/2009

Passation d'un avenant n°1 au marché public relatif aux travaux de reprise de concessions perpétuelles en état d'abandon dans le cimetière de Pontoise, avec la société REBILLON SCHMITT PREVOT.

DECISION N° 156/2009

Passation d'un avenant n° 1 au marché public relatif à la restauration des façades et toitures de l'église Notre-Dame de Pontoise, avec la société BOUTEL.

DECISION N° 157/2009

Passation d'un avenant n° 1 au marché public relatif à la restauration des façades et toitures de l'église Notre-Dame de Pontoise, avec la société VITRAIL FRANCE.

DECISION N° 158/2009

Passation d'un avenant n° 1 au marché public relatif à la location et maintenance du parc des photocopieurs, avec la société CANON FRANCE.

DECISION N° 159/2009

Passation d'un avenant n° 1 au marché public de fourniture d'articles d'habillement et d'accessoires, avec la société OP MAINTENANCE.

DECISION N° 160/2009

Passation d'un avenant n° 1 au marché public concernant la maîtrise d'oeuvre pour la rénovation du bâtiment du petit théâtre des Louvrais à Pontoise, avec l'Atelier GERARD FRISQUE.

Nouveau montant du marché : 43 393,84 € HT.

DECISION N° 161/2009

Convention avec l'organisme de formation EDITION FORMATION ENTREPRISE pour la participation d'un agent à l'action de formation : "le PUP".

Dépense de 897,00 € TTC.

DECISION N° 162/2009

Contrat de déclaration unique et simplifiée des cotisations sociales et contrat de travail pour l'embauche d'un régisseur son dans le cadre du spectacle "la lune de Quentin" le 5 mai 2009 au Dôme de Pontoise, avec M. Olivier CHEVREUIL.

Dépense de 2 000 € TTC.

DECISION N° 163/2009

Contrat de déclaration unique et simplifiée des cotisations sociales et contrat de travail pour l'embauche d'un régisseur son dans le cadre du spectacle "Gustave Parking" le 30 mai 2009 au Dôme de Pontoise, avec M. Olivier CHEVREUIL.

Dépense de 2 000 € TTC.

DECISION N° 164/2009

Contrat de prestation de service pour les représentations des spectacles "Attal l'airboriste", "Lilaou" et "Kraquelin et la graine" à l'occasion de Médiéval d'Oise 2009, avec la compagnie L'AIME EN TERRE".

Dépense de 1 033,90 € TTC.

DECISION N° 165/2009

Contrat de prestation de service d'atelier de création de chapeaux pour la fête de la Saint-Jean 2009, avec Mme Véronique KALFON.

Dépense de 300,00 € TTC.

DECISION N° 166/2009

Passation d'un avenant n° 1 au marché public relatif à la fourniture de matériaux et matériels techniques – lot n° 1 : matériaux et matériels électriques, avec la société COMPTOIR D'ELECTRICITE FRANCO BELGE.

DECISION N° 167/2009

Passation d'un avenant n° 1 au marché public relatif à la fourniture de matériaux et matériels techniques – lot n° 2 : matériaux et matériels de maçonnerie, avec la société POINT P.

DECISION N° 168/2009

Passation d'un avenant n° 1 au marché public relatif à la fourniture de matériaux et matériels techniques – lot n° 5 : matériaux et matériels de plomberie et de chauffage, avec la société DSC.

DECISION N° 169/2009

Passation d'un avenant n° 1 au marché public relatif à l'achat et à la livraison de fournitures de bureau et de consommables informatiques – lot n° 3 : accessoires de bureau, avec la société ALTER BURO DISTRIBUTION.

DECISION N° 170/2009

Passation d'un avenant n° 1 au marché public relatif à l'achat et à la livraison de fournitures de bureau et de consommables informatiques – lot n° 1 : fournitures de bureau, avec la société ALTER BURO DISTRIBUTION.

DECISION N° 171/2009

Acceptation d'une indemnité d'assurance proposée par la compagnie MMA AZUR ASSURANCE.
Recette de 68,41 €.

DECISION N° 172/2009

Convention avec la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile de France (CRAMIF) pour la participation d'un agent à l'action de formation : “construire un arbre des causes en utilisant un logiciel de mise en forme”.
Aucune incidence financière.

DECISION N° 173/2009

Contrat de prestation de service pour le gardiennage du jardin de la ville à l'occasion de Médiéval d'Oise 2009, avec la société SECURUS OPTIMA.
Dépense de 197,34 € TTC.

DECISION N° 174/2009

Contrat de prestation de service pour une animation d'un atelier maquillage à l'occasion de la fête de la Saint-Jean, avec Mme Nadine CHAUVIN.
Dépense de 300,00 € TTC.

DECISION N° 175/2009

Contrat de prestation de service pour une mise à disposition d'ânes sellés à l'occasion de la fête de la Saint-Jean 2009, avec la société LE DOMAINE EQUIN DU CERF.
Dépense de 750,00 € TTC.

DECISION N° 176/2009

Convention d'accueil pour le séjour à la Rochelle, du 1er au 5 juin 2009, à destination des Seniors, avec LA RESIDENCE-CLUB LA FAYETTE.
Dépense de 7 584,00 € TTC.

DECISION N° 177/2009

Passation d'un avenant n° 4 au contrat n° 054331/F VAM 0002, avec la Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales (SMACL).
Dépense de 2 697,48 € TTC.

DECISION N° 178/2009

Passation d'un marché subséquent à l'accord-cadre relatif à la fourniture d'arbres, d'arbustes et de vivaces, avec la société Pépinières IMBERT.
Montat total du marché : 2 205,37 € TTC.

DECISION N° 179/2009

Passation d'un marché public pour des prestations de conseil et d'assistance juridique dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme et de la révision du plan d'occupation des sols, avec le cabinet CAZIN & ASSOCIES.
Marché fractionné à bons de commande avec un montant maximum pour la période initiale de 14 000 € HT et de 6 000 € HT pour la période de reconduction.

DECISION N° 180/2009

Passation d'un marché public pour la location-entretien d'un mini-car sans chauffeur, avec la société LOCATION DES CARS MARIE.

Montant du marché fixé annuellement à 25 116,00 € TTC.

DECISION N° 181/2009

Cession d'un véhicule de marque Renault immatriculé 139 EAD 95 accidenté – sortie de l'inventaire, avec la Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales (SMACL).

Recette de 4 700,00 € TTC.

DECISION N° 182/2009

Convention avec l'association 2 MES GARS WATS pour la mise en place d'ateliers et de cours de danse hip-hop de mai à septembre 2009.

Dépense de 1 512 € TTC.

DECISION N° 183/2009

Convention avec Monsieur Ghaïb BENACKKA concernant la mise à disposition de la salle polybar du hall omnisports Philippe Hémet le 2 mai 2009 pour une réunion privée.

Recette de 70,00 € TTC.

DECISION N° 184/2009

Passation d'un avenant n° 3 au contrat n° 054331/F “dommages causés à autrui – défense et recours” relatif à la révision de la cotisation de l'année 2008, avec la SMACL.

Dépense de 2 788,41 € TTC.

DECISION N° 185/2009

Passation d'un marché public pour l'achat de véhicules neufs – lot n° 1 : un véhicule mini-bus – lot n° 2 : un véhicule fourgon utilitaire – lot n° 3 : deux véhicules bennes utilitaires – lot n° 4 : trois véhicules berlines – lot n° 5 : deux véhicules break, avec la société ROUSSEAU CERGY PONTOISE pour les lots n° 1, 2, 4 et 5 et la société GUICHARD VEHICULES INDUSTRIELS pour le lot n° 3.

Montant total fixé à 19 986,50 € TTC pour le lot n° 1.

Montant total fixé à 12 754,00 € TTC pour le lot n° 2.

Montant total fixé à 28 704,00 € TTC pour le lot n° 3.

Montant total fixé à 30 261,50 € TTC pour le lot n° 4.

Montant total fixé à 38 775,00 € TTC pour le lot n° 5.

DECISION N° 186/2009

Contrat de déclaration unique et simplifiée des cotisations sociales et contrat de travail pour l'embauche d'une conteuse dans le cadre du spectacle “Cajolage” les 3 et 6 juin 2009 à la bibliothèque Guillaume-Apollinaire de Pontoise.

Dépense de 650,00 € TTC.

DECISION N° 187/2009

Contrat de cession de droit de représentation d'un spectacle avec l'association “RAYMOND ET MERVEILLES” dans le cadre des actions culturelles de la bibliothèque Guillaume-Apollinaire.

Dépense de 560 € TTC.

DECISION N° 188/2009

Contrat de déclaration unique et simplifiée des cotisations sociales et contrat de travail pour l'embauche d'un régisseur son dans le cadre du concert des Fatals Picard du 19 juin 2009 au Dôme de Pontoise.

Dépense de 2 000 € TTC.

DECISION N° 189/2009

Contrat de vente avec “PILE-POIL ET COMPAGNIE” dans le cadre du spectacle “du rifici dans le potager” le 6 juin 2009 dans le jardin du musée Tavet à Pontoise.

Dépense de 800 € TTC.

DECISION N° 190/2009

Contrat de cession de droit de représentation d'un spectacle avec l'association "ARTEMUSE" dans le cadre des actions culturelles de la bibliothèque Guillaume-Apollinaire.

Dépense de 600 € TTC.

DECISION N° 191/2009

Convention de mise à disposition pour l'association "K'FETE 95" d'une partie des locaux situés au 1 place de la Fraternité à Pontoise.

Mise à disposition à titre gracieux.

DECISION N° 192/2009

Convention avec la société FONCIA concernant la mise à disposition de la salle polybar du hall omnisports Philippe Hémet le 12 mai 2009.

Recette de 150,00 € TTC.

DECISION N° 193/2009

Convention avec la société FONCIA concernant la mise à disposition de la salle polybar du hall omnisports Philippe Hémet le 11 juin 2009.

Recette de 150,00 € TTC.

DECISION N° 194/2009

Contrat de cession avec l'association "CENTRE CLAVIER CREATION" dans le cadre du spectacle "musiques aux jardins" le 6 juin 2009 place des Moineaux à Pontoise.

Dépense de 4 000 € TTC.

DECISION N° 195/2009

Convention avec l'organisme de formation EDITION FORMATION ENTREPRISE pour la participation d'un élu à l'action de formation : "le PUP".

Dépense de 807,30 €.

DECISION N° 196/2009

Contrat de cession de droit de représentation d'un spectacle avec l'association "MINUIT REGARDS" dans le cadre des actions culturelles de la bibliothèque annexe de Marcouville le 26 septembre 2009.

Dépense de 545 € TTC.

QUESTIONS DIVERSES :**ATTRIBUTION DU TITRE DE CITOYEN D'HONNEUR À MADAME JOSIANE LE GOFF, FONDATRICE DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ACCORDÉON DE PONTOISE****LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

- 1- Décide d'attribuer le titre de «Citoyen d'honneur de la ville de Pontoise» à Madame Josiane Le Goff au titre de l'année 2009,
- 2- Décide de remettre le diplôme de «Citoyen d'honneur de la ville de Pontoise» à Madame Josiane Le Goff ainsi que la médaille de la ville.

Suspension de séance à 00 h 05.

Reprise de séance à 00 h 10.

DEMANDE DE SUBVENTION EXERCICE 2008 – FONCTIONNEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE : (34 voix pour, 1 voix contre : Delphine LAGRENÉ)

AUTORISE le maire à solliciter la participation financière du conseil général du Val d’Oise aux charges de fonctionnement occasionnées par l’extension des forces de police municipale de la commune de Pontoise, au titre de l’exercice 2008, pour un montant de 32 125,50 €.

ASSOCIATION GROUPE DE MARS – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- 1- **ACCORDE** une subvention exceptionnelle de 500 € au « Groupe de Mars » pour la pérennisation des activités de l'association.
- 2- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal de l'année en cours.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 20.

Affiché le :

**Le Député-Maire
Philippe HOUILLON**